

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2026

DÉBLOCAGE EXCEPTIONNEL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT EN
2026 - (N° 2217)

Tombé

N° AS26

AMENDEMENT

présenté par
Mme Sylvie Bonnet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – Après le mot :

« achat »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« de biens ou la fourniture de prestations de services. »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.